



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 26
Votants : 35
Date convocation : 3 octobre 2024
Date d'affichage : 3 octobre 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Montsoult,
en séance publique, sous la présidence de Claude Krieguer.**

Etaient présents : (26) Claude KRIEGUER, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (9) Paule LAMOTTE donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA donne pouvoir à Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER donne pouvoir à Michel MANSOUX, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel ZEPPENFELD, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT, Laurence BERNHARDT donne pouvoir à Annick DESBOURGET, Patrice ROBIN donne pouvoir à Claude KRIEGUER.

Absents : (7) Delphine DRAPEAU, Jacques RENAUD, Corinne TANGE, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA.

Secrétaire de séance : Jacques ALATI

N°2024/072	AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EARL HERVIN PÈRE ET FILS POUR LE SALAGE ET LE DÉNEIGEMENT DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES OU COMMUNALES DES COMMUNES DE JAGNY-SOUS-BOIS ET LASSY
------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural,

Vu l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, modifié par l'article 48 de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010, puis par l'article 46 de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014, qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes à condition qu'ils n'apportent leur concours qu'aux collectivités locales et que la lame qui équipe le véhicule soit fournie par la collectivité,

Vu la délibération n°2023-010 prise par le Conseil Communautaire en date du 15 février 2023 portant autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'EARL HERVIN Père et fils, pour le salage/déneigement des voiries communautaires ou communales des communes de Jagny-sous-Bois et Lassy,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de Gestion en date du 16 septembre 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 septembre 2024,

Considérant les besoins de certaines communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France de faire appel à des agriculteurs pour le salage et le déneigement de voiries communales et communautaires,

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens mis à disposition pour accomplir ces missions de salage/déneigement, selon les cheminements inscrits dans la convention initiale et encadrant les missions de chacune des parties,

Considérant que ces interventions sont sectorisées dans chacune des conventions ; en l'occurrence l'une d'elles prévoit un salage/déneigement sur les secteurs de Jagny-sous-Bois et Lassy,

Considérant que, pour une question de praticité et d'efficacité, l'EARL HERVIN Père et fils accepte les ajouts des voies suivantes :

- Chemin des chasseurs (Jagny-sous-Bois) ;
- Chemin derrière l'église (Jagny-sous-Bois) ;
- Ruelle du Lavoir (Lassy)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 portant modification de la convention de partenariat avec l'EARL HERVIN Père et fils, pour le salage et le déneigement des voiries communautaires ou communales des secteurs de Jagny-sous-Bois et Lassy en intégrant les voies suivantes :

- Chemin des chasseurs (Jagny-sous-Bois) ;
- Chemin derrière l'église (Jagny-sous-Bois) ;
- Ruelle du Lavoir (Lassy)

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'EARL HERVIN Père et fils, pour le salage et le déneigement des voiries communautaires ou communales portant acceptation des ajouts des voies citées ci-dessus, et tout document y afférant.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin

Patrice ROBIN
Le 14/10/2024 à 17h11



REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2024

Application agréée E-legalite.com